

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. l'abbé L. Currat, chancelier de l'Evêché de Lausanne et Genève.
— Etablissements Benziger et Cie, à Einsiedeln. En vente, à Fribourg, à l'Imprimerie catholique.

On se plaint avec raison de la faiblesse doctrinale et de la fadeur du style de certains manuels de piété à l'usage des fidèles. Ce reproche ne saurait atteindre le remarquable traité, *La Mère chrétienne*, dû à la plume infatigable de Mgr Egger. Dans les deux premières parties de son ouvrage, le savant prélat trace d'une main délicate et sûre la ligne de conduite que la femme du XX^e siècle doit suivre en sa qualité d'épouse, de mère et d'éducatrice chrétienne. La dernière partie renferme les offices du dimanche, des prières et de nombreux exercices de piété. Comme le dit M. le chancelier L. Currat, « ce volume pourrait s'appeler tout à la fois le *Manuel de piété et le Traité de pédagogie des mères chrétiennes*. »

Nous félicitons chaleureusement M. le Chancelier de l'Evêché de Lausanne et Genève d'avoir su trouver des moments de loisirs, au milieu de graves et nombreuses occupations, pour offrir aux mères de la Suisse romande une élégante traduction de ce pieux et solide traité.

Dans une lettre adressée au traducteur, Mgr Deruaz écrit : « Ce livre, par la nature de son sujet, par la nouveauté de ses points de vue et par le charme de son style, mérite une place dans tous les foyers chrétiens. Nous ne doutons pas qu'il l'obtienne. Nous le recommandons spécialement aux mères de famille de notre diocèse. »

J. D.

Chronique scolaire

Confédération. — *Carte de la Suisse.* — Le Conseil fédéral a décidé de faire remettre gratuitement la nouvelle carte murale de la Suisse aux écoles primaires, aux écoles moyennes, aux écoles complémentaires, aux écoles normales, aux Universités, aux écoles militaires et aux écoles industrielles professionnelles.

N'auront, au reste, droit à recevoir gratis la nouvelle carte que les écoles ou sections d'écoles dans lesquelles la géographie de la Suisse figure dans le programme ordinaire.

La carte ne sera pas distribuée gratuitement aux établissements destinés à rapporter un gain à ceux qui les dirigent. On dit que cette carte est un chef-d'œuvre, qui fait le plus grand honneur au *Bureau topographique fédéral*.

Subventions scolaires. — La question brûlante du subventionnement de l'école primaire par la Confédération a fait le sujet d'un important débat à la dernière session du Conseil national. Tous les membres du corps enseignant auront suivi avec un vif intérêt, dans les journaux politiques, le compte rendu de cette discussion ; il suffira donc d'en rappeler ici les traits essentiels.

En principe, les subventions scolaires sont acceptées par les différents groupes politiques ; toute la difficulté pour arriver à

une solution porte sur un point constitutionnel. L'article 2 de la Constitution autorise-t-il l'ingérence financière de la Confédération dans le domaine de l'enseignement primaire, ou bien une nouvelle disposition constitutionnelle garantissant aux cantons leur autonomie en matière scolaire doit-elle servir de base aux subventions? Tout est là. La gauche centralisatrice prétend que la première alternative suffit, tandis que la droite et le centre, jaloux de sauvegarder l'autorité des cantons, réclament l'adjonction des garanties constitutionnelles. D'hâbles et vaillants défenseurs ont fait triompher partiellement ce dernier point de vue. En effet, à l'unanimité des voix, le Conseil national a adopté la proposition suivante :

« Renvoyer l'arrêté fédéral sur le subventionnement de l'école primaire publique par la Confédération au Conseil fédéral, qui serait invité à présenter aux Chambres, assez tôt pour que toute la question puisse être liquidée par elles dans la session du printemps, un projet complétant l'article 27 de la Constitution. »

Fribourg. — *Examens pédagogiques des recrues.* — A la demande de la Direction de l'Instruction publique, le Bureau cantonal de statistique a publié les remarques et les tableaux suivants sur les derniers examens de recrues :

« Les résultats pour 1901 sont favorables, comparés à ceux des années précédentes. Le canton de Fribourg peut, cette année, enregistrer un beau progrès; la note moyenne qui, en 1900, était de 8.54, est, en 1901, de 8.23.

Depuis que nous publions les résultats par écoles, la note moyenne a subi les modifications suivantes.

1896 =	9.67
1897 =	9.13
1898 =	8.68
1899 =	8.47
1900 =	8.54
1901 =	8.23

Si nous passons en revue les chiffres appartenant aux différentes branches pour les années 1899 à 1901, nous obtenons le petit tableau suivant :

ANNÉES	Lecture	Composition	Calcul	Instruction civique
1899	1.88	2.30	1.98	2.31
1900	1.93	2.31	2.01	2.29
1901	1.80	2.28	1.99	2.16

L'instruction civique a donc été en amélioration constante pendant ces trois années, tandis que la composition et le calcul sont, pour ainsi dire, restés stationnaires, tellement sont peu importantes les variations qu'ils présentent.

Par contre, toutes les branches présentent une amélioration vis-à-vis de l'année 1900; néanmoins, il nous semble que le corps enseignant devrait tout spécialement soigner l'enseigne-

ment de la composition, car c'est précisément cette branche qui relègue le canton de Fribourg dans la situation défavorable qu'il occupe. Le calcul est la branche qui fournit le plus de très mauvaises notes (4 et 5).

Sur 100 recrues du canton, 27 ont obtenu de très bonnes notes, soit 1 dans plus de deux branches ; par contre, 5 en ont obtenu de très mauvaises, soit 4 et 5 dans plus d'une branche ; en 1900, ces chiffres étaient respectivement 22 % et 5 %. Le dernier tableau de notre travail donne le détail de ces notes catégorisées d'après les différentes branches d'examen.

Les résultats de cette année sont surtout fort réjouissants par le fait que tous les districts, à l'exception d'un seul : la Gruyère, ont à enregistrer d'importants progrès. Les résultats de la Gruyère même peuvent être considérés comme favorables en comparaison de ceux des années précédentes, surtout si l'on tient compte des difficultés topographiques de ce district.

Le petit tableau suivant donne la différence des notes comparées à celles de 1900 ; le + indique un recul et — une amélioration de la note.

DISTRICTS	Lecture	Composition	Calcul	Instruct. civique	TOTAL
Broye . . .	— 0.17	+ 0.08	— 0.15	— 0.15	— 0.39
Glâne . . .	— 0.25	— 0.17	— 0.11	— 0.25	— 0.78
Gruyère . . .	+ 0.01	0.	+ 0.09	— 0.01	+ 0.09
Lac . . .	— 0.34	— 0.17	— 0.02	— 0.14	— 0.67
Sarine . . .	— 0.07	+ 0.07	— 0.01	— 0.13	— 0.14
Singine . . .	— 0.12	— 0.15	+ 0.06	— 0.18	— 0.39
Veveyse . . .	— 0.05	+ 0.03	— 0.06	+ 0.02	— 0.06

Les districts de la Glâne et du Lac sont donc ceux qui ont réalisé le plus de progrès et qui présentent une amélioration de la note dans toutes les branches. La lecture et la composition se sont surtout améliorées dans le Lac et la Glâne ; le calcul dans la Broye et la Glâne ; l'instruction civique dans la Glâne et la Singine.

Les chiffres proportionnels des bons et des mauvais résultats, calculés sur la base de la statistique fédérale, sont les suivants pour les différents districts :

Bons résultats		Mauvais résultats	
Broye . . .	33 %	Glâne . . .	2 %
Gruyère . . .	33 %	Lac . . .	2 %
Lac . . .	29 %	Broye . . .	3 %
Glâne . . .	26 %	Sarine . . .	5 %
Sarine . . .	25 %	Veveyse . . .	6 %
Veveyse . . .	23 %	Singine . . .	7 %
Singine . . .	15 %	Gruyère . . .	7 %

Voici le rang des districts dans les différentes branches en 1901 :

RANG	Lecture	Composition	Calcul	Instruction civique	TOTAL
1 ^{er}	Lac	Lac	Glâne	Broye	Broye
2 ^e	Broye	Broye	Broye	Glâne	Glâne
3 ^e	Glâne	Gruyère	Veveyse	Gruyère	Lac
4 ^e	Sarine	Glâne	Gruyère	Sarine	Gruyère
5 ^e	Gruyère	Sarine	Sarine	Lac	Sarine
6 ^e	Veveyse	Veveyse	Lac	Veveyse	Veveyse
7 ^e	Singine	Singine	Singine	Singine	Singine

Nous ne pouvons pas ici indiquer la situation de chaque école du canton relativement aux différentes branches ; il nous manque pour cela le temps, la place et surtout la compétence, car on ne peut pas juger de la bonne ou de la mauvaise situation d'une école par les résultats d'une seule année.

Par contre, nous nous permettons de mentionner ici les écoles qui, pendant les six dernières années consécutives, ont constamment donné de bons résultats (note moyenne : 7.50 et moins) :

Broye : Aumont, Forel, Ménières, Villeneuve ;

Glâne : Ecublens ;

Gruyère : Albeuve, Botterens, Broc, Bulle, Charmey ;

Lac : Nant, Meyriez, Morat.

Valais. — Le Grand Conseil de ce canton a adopté en premiers débats, dans sa séance du 22 novembre 1901, le projet de loi sur l'augmentation des traitements du personnel enseignant primaire. La Commission chargée d'examiner préalablement le projet avait désigné comme rapporteurs MM. Giroud et Kluser. En M. Giroud, député, inspecteur scolaire et président de la « Société valaisanne d'Education », le corps enseignant avait un défenseur ardent et autorisé de ses légitimes revendications. Aussi, l'honorable rapporteur français s'est-il acquitté de sa tâche en présentant un mémoire très documenté et fort bien motivé.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant quelques extraits du projet :

Le minimum du traitement des instituteurs porteurs d'un brevet définitif est fixé à 540 fr. pour les six premiers mois d'école, et s'élèvera à 100 fr. pour chaque mois en sus.

Le minimum du traitement des institutrices, dont le brevet est définitif, est fixé à 390 fr. pour les six premiers mois d'école, et sera porté à 70 fr. pour chaque mois en sus.

L'Etat contribuera annuellement au paiement du traitement du personnel enseignant jusqu'à concurrence de 150 fr. pour les instituteurs brevetés définitivement et de 90 fr. pour les institutrices dont le brevet est définitif.

S'il était apporté plus d'un mois de retard au paiement de leur traitement, les instituteurs et les institutrices auront droit à l'intérêt au 5 % de la somme due.

Il sera constitué une Caisse de retraite pour le personnel enseignant primaire.

Il y aurait donc, une marquante amélioration, puisque de 65 fr. qu'il est actuellement, le traitement mensuel minimum serait porté à 90 fr.

X..., prof.

Dettes d'honneur

C'est l'âme toute rêveuse, bien triste, il faut le dire, que, le 19 décembre, nous feuilletions la « dernière livraison » de l'*Ecole primaire*,

Quoi ! cette vieille amie qui, sur les bancs de l'Ecole normale déjà, nous initiait aux joies et aux déboires de l'enseignement, ce guide aimable et sûr qui jalonna notre route pendant vingt ans, qui écouta avec tant de bonté nos moindres observations, qui nous réconforta et nous réjouit, nous annonce lui-même qu'il ne viendra plus !

Caprice déplorable ?.. Non ! Vieux brave, aguerri sur le champ d'honneur, il ne connaît pas cela.

Alors, réponse à quelque critique ?... Moins encore, car le but qu'il poursuit et les moyens qu'il emploie le mettent à l'abri des critiques, excepté, peut être de celles qui, d'une manière ou de l'autre, lui font honneur.

En effet, petite par le nom, mais grande par les œuvres, bien aimée *Ecole primaire*, tu ne te proposas jamais qu'un idéal élevé. Valaisanne et chrétienne tu le fus, valaisans et chrétiens tu voulus tes lecteurs. Ferme comme nos rocs et consciencieuse dans la force du bien, jamais on ne te vit défaillir. Merci ! Merci, s'écrient dans leurs jeux les blonds moutards que nous éduquons.

Merci ! répètent les jeunes gens, assez heureux, pour avoir conservé les principes que, par notre bouche, tu leur inculquas.

Merci ! disent, enfin, des pères de famille dont tu contribuas à faire le bonheur.

O vieille amie et amie de nos pères, tu ne nous fais pas tes adieux ! Après tant de disparus, cœurs d'or que le ciel nous jalousait, ce serait trop de deuils.

Un frère est donc venu, demandant à partager ta destinée, à « faire ménage » avec toi. Chacun de son côté, l'un et l'autre cheminant, vous poursuiviez le même but, travaillant dans le même champ, vivant de la même vie, lorsque, dans un élan d'ingénieux amour, vous vous êtes dit : Nos enfants d'adoption ont les mêmes besoins, les mêmes aspirations, et, hélas ! les mêmes ennemis. Unissons nos efforts, solidarisons nos travaux. Marchons la main dans la main à la conquête de la science et de la vertu, les seuls biens que nous voulons léguer à ceux qui nous sont chers. Les pittoresques montagnes du Valais, comme les prés fleuris que baigne la Sarine, comme la verdoyante Gruyère, veulent des cœurs pour les comprendre, des âmes que les beautés de la nature élèvent, un peuple fort, à la foi solide et généreuse, aux mœurs simples. Ne laissons pas, dites-vous parmi le froment de la science, que nous voulons voir pousser plus dru que jamais, germer la triste ivraie de l'égoïsme et de l'orgueil.

Oh non ! dévouée *Ecole primaire*, tu ne voulais pas délaissier nos foyers ! Sois bénie, tu nous amènes un frère ! Reçois le tribut de notre plus vive et plus entière reconnaissance pour le bien immense